FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié, et au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Nom du produit	Gloss Acrylic Varnish
N° FDS	BN-GAV-EU-01
Code produit	A0349 / A350
Version	1.0
Date d'émission	29 October 2026
Date de révision	29 October 2026

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Gloss Acrylic Varnish
Code produit : A0349 / A350
Type de produit : Mélange (vernis acrylique à base d'eau)
Identifiant unique de formulation (UFI) : Sans objet (non classé dangereux)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Vernis de finition brillant pour toile, bois, papier, liège, céramique, plâtre et polystyrène. Peut être appliqué sur des peintures acryliques après séchage complet.
Utilisations déconseillées : Non destiné à être appliqué sur la peau. Non destiné à un usage pharmaceutique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Boowan Nicole
36 Epsom Road, Ascot Vale VIC 3032, Australia
E-mail : info@boowannicole.com
Téléphone : +61 452 002 976 / +61 413 834 228
Site web : www.boowannicole.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas d'urgence chimique, déversement, fuite, incendie, exposition ou accident : contacter les services d'urgence locaux ou le centre antipoison le plus proche.
Australie : Poisons Information Centre 13 11 26 (24 h)
UE : Contacter le centre antipoison national de l'État membre de résidence.
Fournisseur (heures ouvrables) : +61 452 002 976

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :
Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis pour les dangers physiques, sanitaires ou environnementaux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :
Aucun pictogramme de danger, mot-signal, mention de danger ou conseil de prudence n'est requis.

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances évaluées comme PBT ou vPvB à une concentration >= 0,1 %. Aucune propriété perturbatrice endocrinienne connue selon les critères actuels. Produit non destiné à être appliqué sur la peau. Le brouillard peut provoquer une légère irritation mécanique des yeux ou des voies respiratoires.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Émulsion de polymère acrylique à base d'eau avec additifs humectants non dangereux.

Nom chimique	CAS No.	EC No.	Concentration	Classification (CLP)
Émulsion de polymère acrylique	25987-66-0	—	79 %	Non classé
Propylène glycol (humectant non dangereux)	57-55-6	200-338-0	21%	Non classé

Aucune impureté dangereuse présente au-dessus des seuils pertinents du CLP. L'eau et les autres composants non dangereux constituent le solde.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Montrer cette FDS au médecin.
Inhalation : Amener la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour respirer. En cas de symptômes, consulter un médecin.
Contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si possible. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, demander un avis médical.
Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Donner de l'eau à boire si la personne est consciente. Consulter un médecin en cas d'ingestion de grandes quantités ou de malaise. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une légère irritation mécanique des yeux ou des voies respiratoires due au brouillard est possible. Une légère irritation cutanée peut survenir après contact prolongé. L'ingestion peut entraîner un inconfort gastro-intestinal.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Aucun antidote spécifique connu.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés : Mousse, poudre chimique, dioxyde de carbone, eau pulvérisée. Refroidir à l'eau les récipients exposés au feu.
Inappropriés : Jet d'eau direct.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable dans des conditions normales. En cas d'incendie, la décomposition thermique peut générer du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome (ARI) et des vêtements de protection complets. Empêcher les eaux d'extinction de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8). Assurer une ventilation adéquate. Éloigner les personnes non nécessaires.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, les eaux de surface et le sol. Informer les autorités locales si des quantités importantes atteignent l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le déversement avec un matériau inerte (par ex. terre, sable ou autre absorbant), puis placer dans un récipient fermé approprié en vue de l'élimination. Ventiler. Nettoyer les résidus avec de l'eau. Ne pas laisser les eaux de nettoyage pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 pour la protection individuelle et section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Tenir hors de portée des enfants.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé, dans les récipients d'origine hermétiquement fermés. Protéger des températures extrêmes et de la lumière directe du soleil. Tenir à l'écart des acides forts, des agents oxydants forts et des matières incompatibles. Tenir hors de portée des enfants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Vernis acrylique brillant pour applications artisanales et décoratives. Suivre les instructions du produit et les bonnes pratiques du secteur.

SECTION 8 : Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune valeur limite d’exposition professionnelle spécifique n’est établie pour le mélange. Respecter, le cas échéant, les limites nationales pour les poussières/aérosols généraux.

8.2 Contrôles de l’exposition

Mesures techniques : Assurer une ventilation générale et une aspiration locale adéquates. Les installations doivent être équipées d’un lave-œil et d’une douche de sécurité.
Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales ou lunettes étanches (EN 166).
Protection de la peau : Porter des gants de protection appropriés (par ex. nitrile, EN 374) et des vêtements de protection en cas de contact prolongé ou répété.
Protection respiratoire : Si la ventilation est insuffisante ou si un brouillard est généré, utiliser un appareil respiratoire à filtre particules/vapeurs organiques adapté à la concentration dans l’air (EN 143 / EN 149).
Contrôles d’exposition liés à la protection de l’environnement : Éviter le rejet dans l’environnement. Respecter les réglementations locales relatives aux émissions et aux eaux usées.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeur / Remarque
État physique	Liquide
Couleur	Blanc laiteux / translucide (sèche transparent et brillant)
Odeur	Faible / caractéristique
pH	Non déterminé
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé
Point d’ébullition	≈ 100 °C (à base d’eau)
Point d’éclair	Sans objet (produit aqueux non inflammable)
Inflammabilité	Non inflammable
Limites inférieure et supérieure d’explosion	Sans objet
Température d’auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Non déterminée
Viscosité cinématique	Non déterminée
Solubilité	Miscible à l’eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Sans objet (mélange)
Pression de vapeur	Non déterminée
Densité / densité relative	≈ 1,0 - 1,1 g/cm³
Densité de vapeur relative	Non déterminée
Caractéristiques des particules	Sans objet (liquide)

9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire pertinente pour la classification ou l’utilisation en toute sécurité.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue dans des conditions normales de traitement.

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmes, lumière directe du soleil, gel.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts, agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone (en cas d'incendie).

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë : Non classé.
Corrosion/irritation cutanée : Non classé. Peut provoquer une légère irritation cutanée en cas de contact prolongé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé. Le brouillard peut provoquer une légère irritation mécanique.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé.
Cancérogénicité : Non classé.
Toxicité pour la reproduction : Non classé.
STOT-exposition unique : Non classé.
STOT-exposition répétée : Non classé.
Danger par aspiration : Non classé.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes : Aucune donnée indiquant une perturbation endocrinienne. Autres informations : Aucune.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Non classé comme dangereux pour le milieu aquatique sur la base des données disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit est un mélange ; le composant polymère ne devrait pas être facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Un faible potentiel de bioaccumulation est attendu pour les principaux composants dans des conditions normales d'utilisation.

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est miscible à l'eau ; une mobilité élevée dans le sol est attendue pour la phase aqueuse.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient pas de substances évaluées comme PBT ou vPvB à une concentration >= 0,1 %.

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune propriété perturbatrice endocrinienne connue.

12.7 Autres effets néfastes

Éviter tout rejet incontrôlé dans les cours d'eau. Respecter la réglementation locale relative aux eaux usées.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales. Ne pas rejeter dans les égouts ou l'environnement. Les récipients vides doivent être nettoyés et recyclés ou éliminés conformément aux règles locales.
Code du Catalogue européen des déchets (CED) recommandé (indicatif) : 08 01 12 - à confirmer auprès de l'autorité locale.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.0 Statut de transport

Non classé comme marchandise dangereuse pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG) ou aérien (ICAO/IATA).

	ADR/RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Sans objet	Sans objet	Sans objet
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Sans objet	Sans objet	Sans objet
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet	Sans objet	Sans objet
14.4 Groupe d'emballage	Sans objet	Sans objet	Sans objet
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune	Aucune	Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Sans objet.

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE :
• Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié.
• Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié - non classé dangereux.
• Directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages (et transpositions nationales).
Réglementations nationales : Respecter toute législation nationale applicable en matière de sécurité au travail, de santé et d'environnement dans le pays d'utilisation.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

SECTION 16 : Autres informations

16.1 Indication des modifications

Première édition. Composition : émulsion de polymère acrylique 79 % ; humectant non dangereux (propylène glycol) - Propriétaire.

16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route ; CAS : Chemical Abstracts Service ; CLP : règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage ; EC : Communauté européenne ; ECHA : Agence européenne des produits chimiques ; EWC/CED : Catalogue européen des déchets ; IATA : Association du transport aérien international ; IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses ; OEL : valeur limite d'exposition professionnelle ; PBT : persistant, bioaccumulable et toxique ; REACH : enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques ; SDS/FDS : fiche de données de sécurité ; STOT : toxicité spécifique pour certains organes cibles ; TWA : moyenne pondérée dans le temps ; VOC/COV : composé organique volatil ; vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

16.3 Principales références bibliographiques et sources de données

ECHA C&L; ; inventaire et base de données des substances enregistrées ; données du fournisseur ; littérature toxicologique publique.

16.4 Classification et procédure utilisées pour établir la classification

Non classé - sur la base des données disponibles et du jugement d'expert / poids des preuves conformément aux critères CLP. Aucune mention H applicable.

16.5 Informations complémentaires

À notre connaissance, les informations contenues dans le présent document sont exactes et conformes aux exigences réglementaires en vigueur à la date d'émission. Toutefois, ni Boowan Nicole ni aucune de ses filiales n'assume de responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de ces informations. La détermination finale de l'aptitude d'un matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir qu'il s'agisse des seuls dangers existants. Cette FDS est destinée à être utilisée dans l'Espace économique européen et dans les pays ayant adopté le cadre GHS/CLP. Les utilisateurs situés hors de ces régions doivent consulter la réglementation locale.

Boowan Nicole | 36 Epsom Road, Ascot Vale VIC 3032, Australia | info@boowannicole.com | www.boowannicole.com
Fin de la fiche de données de sécurité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié, et au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Nom du produit	Matte Finish Sealer
Numéro FDS	BN-MFS-EU-01
Code produit	A0749 / A0748
Version	1.0
Date d'émission	29 October 2026
Date de révision	29 October 2026

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Matte Finish Sealer
Code produit : A0749 / A0748
Type de produit : Mélange (scellant / finition acrylique pour sols à base d'eau)
Identifiant unique de formulation (UFI) : Non applicable (non classé dangereux)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Finition de sol / scellant mat pour usage professionnel et de service.
Utilisations déconseillées : Aucune identifiée dans les conditions normales d'utilisation.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Boowan Nicole
36 Epsom Road, Ascot Vale VIC 3032, Australia
E-mail : info@boowannicole.com
Téléphone : +61 452 002 976 / +61 413 834 228
Site web : www.boowannicole.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas d'urgence chimique, déversement, fuite, incendie, exposition ou accident : contacter les services d'urgence locaux ou le centre antipoison le plus proche.
Australie : Poisons Information Centre 13 11 26 (24 h)
UE : Contacter le centre national antipoison de l'État membre de résidence.
Fournisseur (heures ouvrables) : +61 452 002 976

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :
Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis pour les dangers physiques, sanitaires ou environnementaux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :
Aucun pictogramme de danger, mention d'avertissement, mention de danger ou conseil de prudence n'est requis.

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances évaluées PBT ou vPvB à 0,1 %. Aucune propriété perturbatrice endocrinienne connue selon les critères actuels. Les poussières ou brouillards peuvent provoquer une légère irritation mécanique des yeux ou des voies respiratoires.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Mélange aqueux de polymère acrylique et d'additifs fonctionnels.

Nom chimique	N° CAS	N° CE	Concentration	Classification (CLP)
Émulsion de polymère acrylique	25987-66-0	—	Propriétaire	Non classé
Éther monoéthylique du diéthylène glycol	111-90-0	203-919-7	Propriétaire	Non classé
Texanol (2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol monoisobutyrate)	25265-77-4	246-771-9	Propriétaire	Non classé
Phosphate de tris(2-butoxyéthyle)	78-51-3	201-122-9	Propriétaire	Non classé
Eau et autres additifs non dangereux	—	—	Solde	Non classé

Aucune impureté dangereuse présente au-dessus des seuils pertinents du CLP.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Présenter cette FDS au médecin.
Inhalation : Amener la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour respirer. En cas de symptômes, consulter un médecin.
Contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec les yeux : Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles si possible. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Donner de l'eau si la personne est consciente. Consulter un médecin en cas d'ingestion importante ou de malaise. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Légère irritation mécanique des yeux ou des voies respiratoires possible en cas de brouillard. Une légère irritation cutanée peut survenir lors d'un contact prolongé. L'ingestion peut provoquer un inconfort gastro-intestinal.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Aucun antidote spécifique connu.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés : Eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, poudre sèche.
Inappropriés : Aucun connu dans les conditions normales.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable dans les conditions normales. En cas d'incendie, la décomposition thermique peut produire du monoxyde et du dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) et des vêtements de protection complets. Refroidir les récipients exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux d'extinction de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Porter un équipement de protection approprié (voir section 8). Assurer une ventilation suffisante. Éloigner le personnel non nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'entrée dans les égouts, réseaux d'assainissement, eaux de surface et sols. Informer les autorités locales si des quantités importantes atteignent l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le déversement avec un matériau inerte (p. ex. vermiculite, sable ou terre), puis placer dans un récipient fermé approprié pour élimination. Ventiler. Nettoyer les résidus à l'eau. Ne pas laisser les eaux de nettoyage pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour la protection individuelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Tenir hors de portée des enfants.

7.2 Conditions d'un stockage sûr

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, dans les récipients d'origine hermétiquement fermés. Protéger des températures extrêmes et de la lumière directe du soleil. Tenir à l'écart des acides forts, oxydants forts et matières incompatibles. Tenir hors de portée des enfants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Finition de sol / scellant mat. Suivre les instructions du produit et les bonnes pratiques du secteur.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune limite d'exposition professionnelle spécifique n'est établie pour le mélange. Respecter, le cas échéant, les limites nationales relatives aux poussières/aérosols généraux.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques : Assurer une ventilation générale et une aspiration locale adéquates. Prévoir un lave-yeux et une douche de sécurité.
Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protections latérales ou lunettes chimiques (EN 166).
Protection de la peau : Porter des gants appropriés (p. ex. nitrile, EN 374) et des vêtements de protection en cas de contact prolongé ou répété.
Protection respiratoire : Si la ventilation est insuffisante ou si un brouillard se forme, utiliser un respirateur avec filtre particules/vapeurs organiques adapté à la concentration (EN 143 / EN 149).
Contrôles environnementaux : Éviter le rejet dans l'environnement. Respecter les réglementations locales sur les émissions et les eaux usées.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeur / Remarque
État physique	Liquide
Couleur	Blanc opaque
Odeur	Neutre / légère
pH	7,5 - 9,0
Point de fusion / congélation	Non déterminé
Point d'ébullition	100 °C (212 °F)
Point d'éclair	Non applicable (produit aqueux non inflammable)
Inflammabilité	Non inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosivité	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Non déterminée
Viscosité cinématique	Non déterminée
Solubilité	Complètement miscible à l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non applicable (mélange)
Pression de vapeur	Non déterminée
Densité / densité relative	1,03 g/cm³
Densité relative de vapeur	Non déterminée
Caractéristiques des particules	Non applicable (liquide)

9.2 Autres informations

Teneur en COV : 0 g/L (selon les données communiquées). Aucune information supplémentaire pertinente pour la classification ou l'utilisation sûre.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique
Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Aucune connue dans les conditions normales de traitement.

10.4 Conditions à éviter
Températures extrêmes, lumière directe du soleil, gel.

10.5 Matières incompatibles
Acides forts, agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone (en cas d'incendie).

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicité aiguë : Non classé.
Corrosion/irritation cutanée : Non classé. Peut provoquer une légère irritation cutanée en cas de contact prolongé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé. Le brouillard peut provoquer une légère irritation mécanique.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé.
Cancérogénicité : Non classé.
Toxicité pour la reproduction : Non classé.
STOT-exposition unique : Non classé.
STOT-exposition répétée : Non classé.
Danger par aspiration : Non classé.

11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien : Aucune donnée indiquant une perturbation endocrinienne. Autres informations : Aucune.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité
Non classé comme dangereux pour le milieu aquatique sur la base des données disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité
Le produit est un mélange ; le composant polymère ne devrait pas être facilement biodégradable. Les solvants organiques présents devraient être biodégradables.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Faible potentiel de bioaccumulation attendu pour les principaux composants dans les conditions normales d'utilisation.

12.4 Mobilité dans le sol
Le produit est miscible à l'eau ; une forte mobilité dans le sol est attendue pour la phase aqueuse.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Le mélange ne contient pas de substances évaluées PBT ou vPvB à 0,1 %.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucune propriété perturbatrice endocrinienne connue.

12.7 Autres effets néfastes
Éviter tout rejet incontrôlé dans les cours d'eau. Respecter les réglementations locales relatives aux eaux usées.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales. Ne pas rejeter dans les égouts ou l'environnement. Les récipients vides doivent être nettoyés et recyclés ou éliminés conformément aux règles locales.
Code CED recommandé (indicatif) : 08 01 12 - à confirmer auprès de l'autorité locale.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Non classé comme marchandise dangereuse pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG) ou aérien (ICAO/IATA).

	ADR/RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune	Aucune	Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Non applicable.

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE :
• Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié.
• Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié - non classé dangereux.
• Directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages (et transpositions nationales).
Réglementations nationales : Respecter toute la législation nationale applicable en matière de santé, sécurité au travail et environnement dans le pays d'utilisation.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

SECTION 16 : Autres informations

16.1 Indication des modifications

Première édition. Codes produit A0749 / A0748 attribués.

16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route ; CAS : Chemical Abstracts Service ; CLP : règlement (CE) n° 1272/2008 ; CE : Communauté européenne ; ECHA : Agence européenne des produits chimiques ; CED/EWC : Catalogue européen des déchets ; IATA : Association internationale du transport aérien ; IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses ; OEL : limite d'exposition professionnelle ; PBT : persistant, bioaccumulable et toxique ; REACH : enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques ; FDS/SDS : fiche de données de sécurité ; STOT : toxicité spécifique pour certains organes cibles ; TWA : moyenne pondérée dans le temps ; COV/VOC : composé organique volatil ; vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

16.3 Principales références bibliographiques et sources de données

ECHA C&L; ; inventaire et base de données des substances enregistrées ; données fournisseur ; littérature toxicologique publique.

16.4 Classification et procédure utilisées pour établir la classification

Non classé - sur la base des données disponibles et du jugement d'expert / poids de la preuve conformément aux critères CLP. Aucune mention H applicable.

16.5 Informations complémentaires

À notre connaissance, les informations contenues dans la présente fiche sont exactes et conformes aux exigences réglementaires en vigueur à la date d'émission. Toutefois, ni Boowan Nicole ni ses filiales n'assument de responsabilité quant à leur exactitude ou leur exhaustivité. La détermination finale de l'aptitude de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits, nous ne pouvons garantir qu'il s'agit des seuls dangers existants. Cette FDS est destinée à l'Espace économique européen et aux pays ayant adopté le cadre GHS/CLP. Les utilisateurs hors de ces régions doivent consulter la réglementation locale.

Boowan Nicole | 36 Epsom Road, Ascot Vale VIC 3032, Australia | info@boowannicole.com | www.boowannicole.com
Fin de la fiche de données de sécurité